



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Aux membres du comité du SYVICOL

Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

lundi le 6 mai 2024 à 12h00 au siège du syndicat.

Ordre du jour :

1. Affaires de personnel (à huis clos)
2. Priorités de l'action du SYVICOL pendant la mandature en cours
3. Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (prolongation de la durée de validité des autorisations de construire)
4. Projet de modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux
5. Désignation de représentants dans divers organes consultatifs
6. Application de la loi du 7 août 2023 sur le logement abordable
7. Inégalité de traitement entre élèves participant aux activités sportives payantes proposées par la LASEP et ceux fréquentant l'enseignement musical depuis la gratuité de ce dernier
8. Rapport sur les activités du bureau
9. Divers

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 19 avril 2024

Pour le bureau du SYVICOL,

Le secrétaire remplaçant,
Gérard Koob

Le président,
Emile Eicher